Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Orléans-Tours

Rectorat

Division des examens et concours
DEC/DEC3

Ce.dec3@ac-orleans-tours.fr

T 02.38 79 46.26
21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

CAFIPEMF 2016
Fiches pratiques à l'usage des candidats

Références :
-Décret n°85-88 du 22 janvier 1985 (BOEN n°7 du 14 février 1985) modifié par le décret n°91-38 du 14 janvier 1991 (BOEN n°5 du 31 janvier 1991), relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur maître-formateur.
- Arrêté du 20 juillet 2015.
- Circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 (BOEN du 23 juillet 2015).

La mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, passe notamment par la réforme des modes de formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Le CAFIPEMF du 1er degré s'inscrit dans cette démarche, apportant une certification généraliste ou spécialisée en deux ans aux enseignants qui souhaiteraient postuler notamment sur des emplois de conseillers pédagogiques ou maîtres formateurs.

Les trois fiches pratiques jointes ont pour objet d'aider les candidats, nouveaux ou déjà admissibles, dans leurs démarches (inscriptions, déroulement des épreuves…).

- **Fiche Pratique N°1 : Conditions d'inscription au CAFIPEMF.**
- **Fiche Pratique N°2 : CAFIPEMF admissibilité 2016.**
- **Fiche Pratique N°3 : CAFIPEMF admission 2016 (uniquement pour les candidats déclarés admissibles à une session antérieure).**

CONDITIONS D'INSCRIPTION	
Situation administrative	☐ Etre instituteur OU ☐ Etre professeur des écoles
Services exigés	Les candidats doivent justifier d'au moins cinq années de service accomplis en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles titulaire ou non titulaire dans une ou plusieurs structures parmi la liste ci-dessous (les services effectués dans les mêmes conditions hors territoire national comptent également) : ☐ Ecole maternelle ou élémentaire publique ; ☐ Etablissement national d'enseignement spécial (INSHEA) ; ☐ Section d'enseignement général et professionnel adapté ; ☐ Unité localisée pour l'enseignement scolaire ; ☐ Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ; ☐ Unité d'enseignement en institut médico-éducatif, médico-pédagogique ou médico-professionnel ; ☐ Unité pédagogique spécifique ; ☐ Etablissement de l'administration pénitentiaire ; ☐ Etablissement d'enseignement adapté (ERPD, EREA) ; ☐ Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) ;
Modalités de décompte des services	L'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre 2016. Sont pris en compte l'ensemble des services d'enseignement effectivement rémunérés dans les conditions de services exigées précisés ci-dessus, qu'ils aient été accomplis de manière discontinue ou à temps partiel.

CAFIPEMF ADMISSIBILITE 2016	
Calendrier d'inscription	- <u>Du jeudi 19 novembre au vendredi 18 décembre 2015 :</u> Envoi du dossier d'inscription par courrier postal en recommandé simple **<u>Rectorat - DEC 3</u>** 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX Le formulaire administratif d'inscription à la session 2016 est à télécharger sur le site internet du Rectorat : http://www.ac-orleans-tours.fr/examens_et_concours/certifications/
	- <u>Le mercredi 03 février 2016 :</u> Envoi du dossier d'admissibilité par courrier postal en recommandé simple (Adresse ci-dessus)
Nature de l'épreuve	Entretien de 45 minutes avec le jury : - 15 minutes d'exposé du candidat ; - 30 minutes d'échange avec le jury. L'entretien s'appuie sur un dossier d'admissibilité fourni par le candidat.
Dossier d'admissibilité	✓ Le dossier d'admissibilité est à fournir à la DEC pour le 03 février 2016 (cf. Calendrier d'inscription ci-dessus) <u>Composition du dossier :</u> ☐ Rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes ☐ Rapport(s) d'inspection Le rapport d'activité permettra d'apprécier : - La capacité du candidat à se présenter en dégageant les lignes de force de son parcours ; - La capacité du candidat à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ; - Son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ; - Son intérêt pour la formation et, le cas échéant, sa participation à des actions de formation.
Calendrier des épreuves	Du lundi 21 mars au vendredi 13 mai 2016
Les candidats déclarés admissibles en 2016, ne pourront se présenter aux épreuves d'admission qu'en 2017	

CAFIPEMF 2016* : FICHE PRATIQUE N°3

CAFIPEMF ADMISSION 2016 *	
A SAVOIR	Les candidats déclarés admissibles lors d'une session antérieure de l'examen du CAFIPEMF, disposent d'un délai de quatre ans après cette session, pour se présenter jusqu'à deux fois à l'épreuve d'admission, y compris en cas de changement d'académie (ils conservent donc le bénéfice de leur admissibilité pour deux sessions).Ils devront alors justifier de leur admissibilité, en présentant un document signé du recteur, président du jury, attestant de leur admissibilité au CAFIPEMF.
Calendrier	- Avant la fin décembre 2015 : Dépôt du choix de l'épreuve de pratique professionnelle, par courrier postal recommandé simple A l'attention du Président de jury Rectorat - DEC 3 21 rue St Etienne 45043 ORLEANS CEDEX
	- Le mercredi 30 mars 2016 : Envoi du mémoire professionnel par courrier postal en recommandé simple (Adresse ci-dessus)
Nature des épreuves	- Epreuves de pratique professionnelle (au choix) : a- Analyse de pratique en deux phases : 1- Observation d'une séance d'enseignement ; 2- Entretien avec deux examinateurs qualifiés. b- Animation d'une action de formation en deux phases : 1- Animation d'une action de formation auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou continue ; 2- Entretien avec les examinateurs. - Soutenance du mémoire professionnel : Epreuve de 45 minutes. Présentation : 15 minutes Echange avec le jury : 30 minutes
Mémoire professionnel	De 20 à 30 pages hors annexes, il s'agit d'un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il vise à évaluer la capacité du candidat à : - Etablir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ; - Articuler des compétences en didactique disciplinaire et didactique professionnelle ; - Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ; - Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche ; - Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.
Calendrier des épreuves	Du lundi 25 avril au mercredi 25 mai 2016.

* ATTENTION : L'épreuve est réservée aux candidats qui ont été déclarés admissibles au CAFIPEMF lors d'une session antérieure à 2016.